

8387



**DAVID ET ASSOCIES**  
Société anonyme  
au capital de 62 500 euros  
Siège social : 37 bis rue Maréchal Joffre  
NICE (ALPES MARITIMES)

RCS NICE B 326 354 099  
83B00584

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT  
LE 18 OCTOBRE 2005**

L'an deux mille cinq et le dix huit octobre, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire à caractère extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 4 octobre 2005.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Roger DAVID préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Roger DAVID  
et  
Madame Annie DAVID

les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Micheline MACCHIAVELLI, assistante de cabinet, est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 495 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la lettre de démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- le rapport signé par le conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du conseil, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

3

MA

AD

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire mademoiselle Marie-Dominique de PERETTI DELLA ROCCA en date du 21 septembre 2005.

De ce fait et conformément à la loi, la SARL FICOREC-AUDIT, 327 Boulevard Michelet – MARSEILLE (13009) Commissaire aux comptes suppléant en exercice accède aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

Monsieur Guillaume DEBUYCK, 327 Boulevard Michelet – MARSEILLE (13009)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

3

AS

11/1

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

